

Afin d'aider les parents dont l'activité professionnelle est jugée prioritaire dans la gestion de la crise sanitaire du Coronavirus, la caf a mis en ligne sur le site monenfant.fr deux questionnaires :

Le 1^{er} , en direction des parents ayant une profession prioritaire afin de recenser leurs besoins d'accueil de leur(s) enfant(s) âgés de 0 à 16 ans .

Le second , en direction des assistants maternels et des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant de la PSU afin de recenser l'offre d'accueil disponible.

Ci-joint un guide afin d'accéder au questionnaire

COMMENT DEPOSER VOS OFFRES D'ACCUEIL DE GARDE D'URGENCE pour les personnels prioritaires VIA LE SITE monenfant.fr

1- Se connecter sur le site monenfant.fr



2. Accéder au service :

Dès la page d'accueil du site , vous accédez à un questionnaire en ligne :

Le lien "cliquez ici" (situé dans la bannière orange) dirige vers une page qui présente la démarche.



3- Déposer sa demande en ligne :

COVID19 : GARDE D'ENFANTS PARENTS ET PROFESSIONNELS

16 mars 2020

Suite à l'annonce du Président de la République sur la fermeture des crèches, les caisses d'Allocations familiales apportent leur appui aux Préfets de département et aux collectivités territoriales, pour la mise en place d'un service de garde destiné aux jeunes enfants des personnels « prioritaires » indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Pour ce faire, deux questionnaires sont mis en place afin de recueillir :

1. Le besoin des parents
2. L'offre d'accueil disponible.

1. Parents ayant un enfant de moins de 16 ans et pour lequel un besoin d'accueil est impératif car ils doivent se rendre à leur travail.

A ce jour, les parents concernés par ce dispositif sont :

- **Services de l'Etat (central et déconcentré)** : Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie, Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie ;
- **Professionnels de santé libéraux** : Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Ambulanciers, Pharmaciens, Biologistes ;
- **Tous les Personnels des établissements de santé** ;
- **Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants** : EHPAD et EHPA (personnes âgées), Etablissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus ;
- **Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts**

2 Professionnels de la petite enfance ayant des disponibilités d'accueil

Un outil de recensement permet de signaler vos places disponibles via le [questionnaire ci-joint](#).

Les informations que vous indiquez seront transmises par la Cnaf à la Préfecture de votre département qui se chargera de vous mettre en relation avec les familles ayant formulé une demande de mode d'accueil.

Ce questionnaire s'adresse aux :

- Gestionnaires d'équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) uniquement ;
- Assistants maternels.